

## ARRETE MUNICIPAL n° 2024-057

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

**Objet :  
Réglementation de la circulation  
Impasse des Bourales**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R411.27 et R411.4,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la demande présentée par l'entreprise **Circet Col 2180 – 5 Rue André Gide – 74000 Annecy** relative à des travaux de changement et de recalage de poteaux pour le compte d'Orange.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable des chantiers courants,

### ARRETE

#### Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement des chantiers la circulation, Impasse des Bourales, sera alternée par panneaux B15 – C18 **du 29/04/2024 au 31/05/2024 en fonction du planning de l'entreprise.**

#### Article 2 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

#### Article 3 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

#### Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

#### Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy agglomération,
- ✓ Le demandeur ([circet-cab4782-d@demat.sogelink.fr](mailto:circet-cab4782-d@demat.sogelink.fr))

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune, [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

SAINT-JORIOZ,  
Le 11/04/2024

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation Michel Béal  
Le 1er adjoint  
André SAINT-MARCEL

